N° 302

LA BAVARDE DES NOUNOUS

EN AVRIL 2022

La réforme des services aux familles

POINT IMPÔTS

AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

Relais APE Royan Atlantique

Relais petite enfance
Informer
Accueillir
Accompagner

EN PARTENARIAT AVEC LA CAF

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Charente-Maritime

Point impôts

Pour les assistants maternels essentiellement, 2 possibilités de faire la déclaration 2022 des revenus 2021 :

- Soit déclarer les salaires imposables = salaires nets + CSG et RDS non déductibles des salaires perçus en 2021.
- Soit préférer la possibilité de l'abattement de 3h00 de SMIC par jour d'accueil des enfants.

La 2e possibilité est plus avantageuse, mais nécessite une préparation à la déclaration en plusieurs étapes et le respect de certaines conditions :

- Détailler mois par mois et enfant par enfant les heures d'accueil par jour :
  - Tableau des journées d'accueil à 8h00 et plus = 1 jour
  - Tableau des journées d'accueil de moins de 8h00 par jour : total des heures / 8 = jours à déclarer.
  - Les jours de travail sont les jours effectifs où l'enfant a été présent, donc ne pas compter :
    - > Les congés de nounou et de la famille,
    - > Les périodes d'absence pour maladie de la nounou et de l'enfant,
    - > Les absences non prévues : famille en visite, repos non prévu du parent…
    - > Les jours de formation.

- Cumuler les salaires à déclarer : **rappel « pas de décimale »**, vous enlevez les chiffres après la virgule.
- Cumuler les indemnités obligatoires et « non-obligatoires » :
  - Les indemnités d'entretien et de repas (attention si vous prenez votre salaire imposable sur le bas de votre feuille de salaire, celles-ci sont comprises dedans) :
    - > Si les parents fournissent les repas et que vous ne possédez pas l'attestation des parents indiquant l'estimation du prix du repas + goûter pour leur enfant, vous devez indiquer 4,95 € par jour d'accueil. Même si les parents fournissent les repas et si vous optez pour cette méthode de déclaration fiscale (avantageuse pour vous) : c'est une obligation de déclarer des indemnités de repas.

Aide à l'estimation du prix des repas, bien sûr à ajuster à chaque enfant et au choix alimentaire de chaque famille ! mais le minimum du coût pourrait être calculé comme suit :

- > *Le lait maternel n'est pas compté en indemnité – le lait maternisé est compté.*
- > *Par exemple un biberon = 0,50 €, pour une journée d'accueil d'un bébé avec 2 biberons = **1,00 € / jour.***
- > *Bébé grandit et commence la diversification alimentaire avec quelques cuillères de légumes et fruits et 1 biberon : 1,00 € les cuillères + 0,50 € le biberon = 1,50 € pour midi et même chose pour le goûter, soit **3,00 € la journée d'accueil**.*
- > *Puis bébé grandit encore et prend un plat complet à midi et un laitage : 1,50 € + 0,50 € = 2,00 €, puis au goûter une compote et un laitage : 1,00 € + 0,50€ = 1,50 €, soit **3,50 € par jour d'accueil**.*

  - Les indemnités kilométriques lorsqu'il y en a.
- 2 périodes distinctes dans l'année et donc 2 abattements différents :
  - De janvier à septembre : 3h00 de SMIC brut = 30,75 € d'abattement par journée d'accueil de 8h00 et plus et par enfant.
  - D'octobre à décembre : 3h00 de SMIC brut = 31,44 € d'abattement par journée d'accueil de 8h00 et plus par enfant.

- Les heures supplémentaires et complémentaires sont défiscalisées, sauf si cela dépasse 5 000 €.
- Le résultat entre les revenus imposables et l'abattement ne peut pas être négatif.
- Justificatifs à conserver (3 ans) en cas de contrôle fiscal :
  - Les bulletins de salaire Pajemploi,
  - Les modalités de calcul de l'abattement fiscal : heures de présence, planning d'accueil,
  - Attestation de valeur des repas signée par l'employeur.

La réforme des services aux familles

En 2021, l'État a légiféré sur différents points qui touchent de près ou de loin l'enfant et sa famille. État des lieux de l'offre d'accueil en France (source ONAPE 2021, données 2019) :

- 16 000 crèches proposant 471 000 places.
- 271 400 assistants maternels proposant 895 800 places.
- 47 000 gardes à domicile.

Cette grande réforme va bouleverser notre façon de travailler, d'envisager notre rôle auprès des familles et va faire évoluer très rapidement les services aux familles, comme la place de l'enfant dans notre société, le fait de faciliter l'articulation entre la vie professionnelle, personnelle et sociale, … Les services aux familles vont devoir s'adapter aux besoins des parents et des enfants.

Une meilleure reconnaissance des professionnels œuvrant auprès de ce public passera par la validation de formation continue, des écrits explicatifs du projet d'accueil mis en place et le respect de chacun. La réforme s'appuie sur le dispositif « 1 000 premiers jours » qui doit permettre de porter l'attention sur les âges clés de cette période de l'enfance qui est très importante et fondatrice des citoyens en devenir.

Ce site permet également d'avoir des clés de compréhension et des moyens proposés aux familles pour faciliter l'accompagnement dans leur fonction de parentalité. Les objectifs affichés : façonner un cadre normatif (ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021) plus facile d'utilisation et garantir une qualité d'accueil pour les jeunes enfants.

L'axe I : en faveur des enfants

Garantir un accueil respectueux de leur développement, un lieu de socialisation et de sécurité :

- Offrir un accueil de qualité adapté à tous les enfants, développer l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou ayant une affection chronique.

Assurer un encadrement de qualité par des professionnels formés et accompagnés :

- Accompagnement et cohésion des pratiques professionnelles :
  - Seront proposées prochainement des soirées à thème pour les assistants maternels de la CARA avec une psychologue. Les thèmes supports aux échanges pourront être : la communication avec les parents, la gestion des émotions de l'enfant, les mots qui résonnent longtemps dans la tête de l'enfant, le devoir de discrétion pour qui ? pour quoi ?, la dissonance avec les choix éducatifs des parents par exemple ; l'alimentation, le sommeil, …
  - Les formations continues restent notre priorité pour les années à venir, c'est un moyen d'évolution, d'échanges, d'enrichissement personnel et professionnel. Pour le service Relais APE, cet accompagnement professionnel améliore la qualité de l'accueil et contribue au bien-être professionnel. Les prochains thèmes de formation sont : sensibilisation à l'environnement et activités à moindre coût, recyclage SST, prendre soin de soi pour éviter l'épuisement professionnel, développement et troubles du langage, comprendre les émotions pour mieux accompagner l'enfant au quotidien, éveil musical et artistique, favoriser la bientraitance et prévenir les douces violences, …

- Élargissement du contrôle des antécédents judiciaires à l'ensemble des adultes intervenant auprès des enfants.

Témoignages suite à la 1e journée de formation d'assistantes maternelles de la CARA parties récemment :

- On apprend toujours d'une formation ! *LH*
- J'ai été satisfaite de cette première journée de formation quant aux émotions. Ce que j'ai vu, je le rencontre quelques fois à la maison. *PD*
- J'ai bien apprécié cette journée de formation, le formateur explique bien le sujet, il est très calme, posé, … *LS*
- Nous avons beaucoup échangé entre collègues. *VM*
- Formation très intéressante, plein d'apports. Diaporamas reçus dès le lendemain ce qui permet de les lire et réfléchir aux questionnements pour la prochaine fois. *CT*
- Cette première journée fut très instructive pour moi. J'ai eu beaucoup de plaisir à retrouver mes collègues. *DL*
- Cette première journée s'est bien passée. Le format de cette formation est complètement différent mais plus d'échanges ... *GC*
- Beaucoup de bienveillance, donc ambiance positive. *ST*
- Très bien, très soulagée, très fatiguée. Formatrice très bien. Beaucoup de pleurs. Groupe très bien, bonne entente, bonne écoute. Pour l'instant très contente. *PR*

Garantir un accueil respectueux de leur développement, un lieu de socialisation et de sécurité :

- Assurer un environnement d'accueil de qualité :
  - Obligation de décliner les 10 principes de la charte d'accueil du jeune enfant dans les projets éducatifs des crèches et des projets d'accueil des assistants maternels.
  - Création d'un référentiel national pour les locaux et aménagement en crèche de façon à :

    > Sécuriser et encadrer les conditions d'accueil des jeunes enfants, public vulnérable, en plein développement psychomoteur.
    > Harmoniser et encadrer les attentes des différents services de PMI.
    > Faciliter la création de places en favorisant la lisibilité des attentes en matière de locaux et d'aménagement des espaces d'accueil.

L'axe 2
en faveur des parents

Permettre de trouver plus facilement des solutions d'accueil pour leurs enfants :

- En augmentant l'offre d'accueil de manière générale :
  - Simplification de l'accompagnement et de l'instruction des projets de création de crèches,
  - Évolution de la capacité maximale des micro-crèches de 10 à 12 places,
  - Augmentation de la capacité d'accueil chez les assistants maternels en maison d'assistants maternels (MAM).
- En développant des solutions d'accueil adaptées à tous les profils de parents, notamment ceux :
  - En insertion professionnelle,
  - Qui ont un enfant en situation de handicap ou d'affection chronique,
  - En situation de monoparentalité.
- En proposant des solutions d'accueil adaptées aux contraintes des parents :
  - Favoriser l'accueil en horaires atypiques,
  - Favoriser l'accueil occasionnel et/ou saisonnier.

- En facilitant l'accès à l'information relative aux modes d'accueil disponibles sur un territoire identifié :
  - Grâce aux Relais Petite Enfance qui, lors des rendez-vous familles, évaluent les besoins, les désirs des parents, informent sur tous les modes d'accueil collectifs et individuels présents sur le territoire et leur permettent d'obtenir le mode d'accueil le plus adapté à leurs besoins.

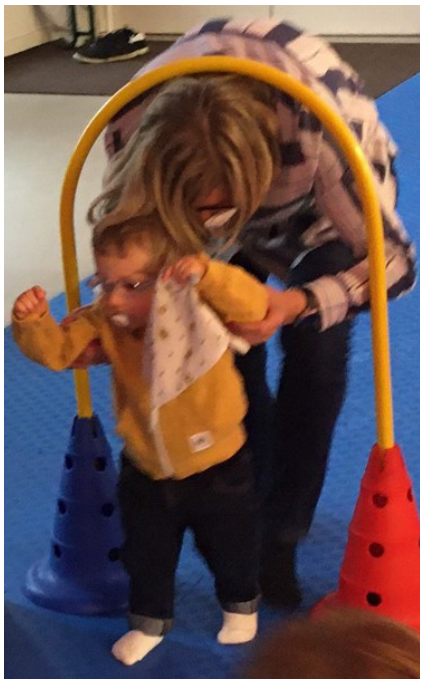

En expliquant les grandes lignes du fonctionnement de chaque mode d'accueil, leurs particularités, le calcul de mensualisation par lissage qui s'applique chez les professionnels de l'accueil individuel mais aussi pour l'accueil collectif. Le service accompagne le jeune parent qui devient aussi, de fait, un employeur-particulier lorsqu'il fait le choix de l'accueil individuel : l'aider administrativement à évaluer les besoins, planifier sur une longue période la présence et l'absence de l'enfant, calculer le salaire mensualisé, le droit aux congés payés, l'aide aux déclarations Pajemploi et la fin de contrat. Le rôle des Relais Petite Enfance est aussi d'écouter les familles, leurs questionnements, interrogations, inquiétudes, habitudes de vie, les valeurs qu'ils souhaitent transmettre à leurs enfants. Cet échange d'accompagnement à la parentalité peut aussi permettre d'orienter le parent vers les services ou spécialistes plus spécifiques, afin d'être dans une situation de bien-être et facilitante pour la famille.

Focus sur la CARA

11 crèches proposant 215 places, sont implantées sur le territoire de la CARA :

- 2 sur le SIVOM Presqu'île d'Arvert : Les petites Goules de La Tremblade et Pirouettes Cacahuètes à Arvert,
- 1 à Vaux-sur-Mer : Petit à petit,
- 2 à Royan : Les Moussaillons et Les Frimousses (structure associative),
- 1 à St-Georges-de-Didonne : Les p'tits Loups,
- 1 à St-Sulpice-de-Royan : Peter Pan,
- 1 à Saujon : Mini-Plumes,
- 3 sur le SIVOM de l'Estuaire : La Souris Verte à Meschers-sur-Gironde, Les Fripounets à Cozes, Les petits Petons à Semussac.

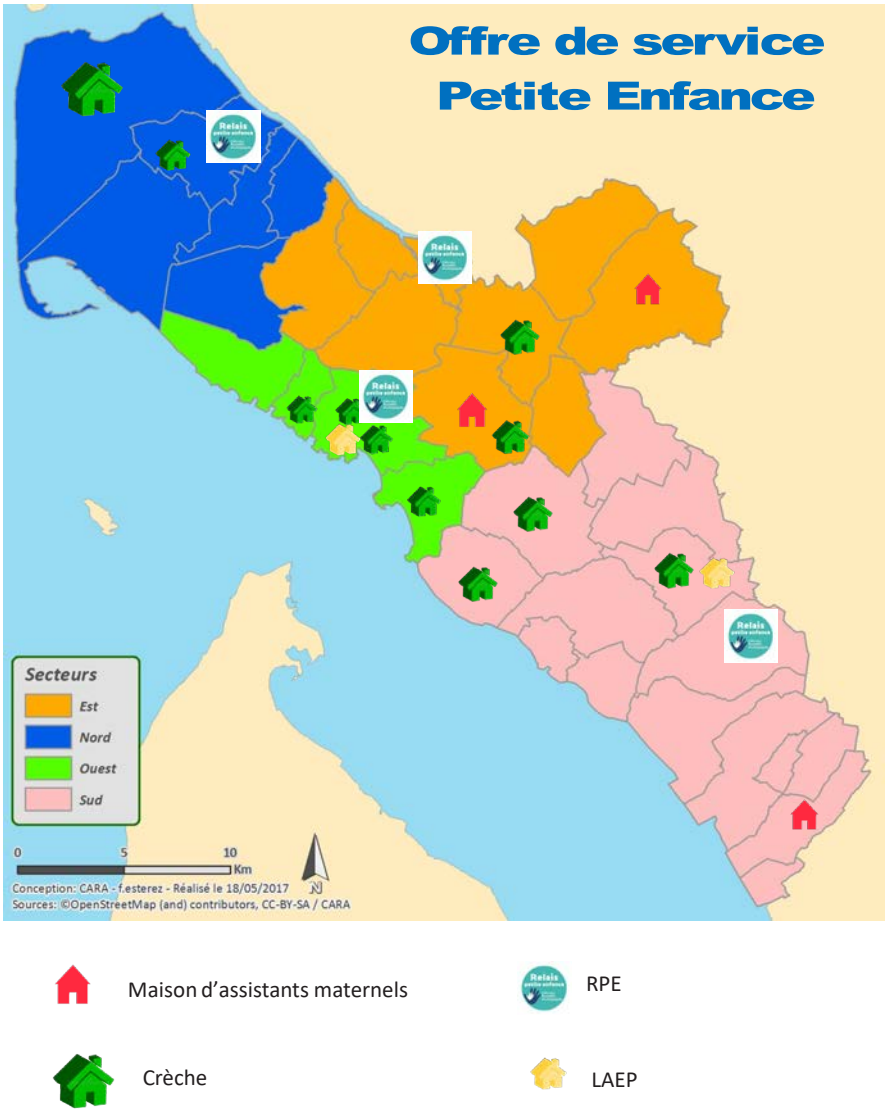

247 assistants maternels sont en activité et proposent 881 places. Le taux d'occupation est actuellement de 94 %. On constate une « explosion » de contrats de garde à domicile depuis l'été 2021. Les chiffres officiels ne sont pas encore connus, mais le service Relais Petite Enfance reçoit beaucoup de demandes.

L'association « Do l'Enfant Dom » n'intervient qu'à la demande du service auprès de familles répondant à des critères définis et votés par les élus de la CARA, à savoir : famille monoparentale, horaires atypiques (avant 7h00 et après 20h00 avec au moins 2h00 de présence par intervention), retour ou maintien de l'emploi, fratrie (avec au moins un enfant de 6 ans ou moins). En 2021, 2 908 heures-enfants ont été utilisées pour 21 familles, avec une participation financière moyenne de 2,60 € / heure.

Tableau reprenant les coûts pour les familles en fonction des modes d'accueil :

Pour information :

- *Les congés payés ne sont pas pris en compte et représentent un coût supplémentaire pour les familles lors du paiement.*
- *Les couches et repas sont fournis en crèche.*

Simulation coût de l'accueil par structure

Famille avec salaire de 1231€ + 1500€ = 2731€ net/mois (tranche du milieu CAF)						
besoin en heures x 47 semaines		30 h / semaine		40h / semaine		aides CAF
	différentes structures	coût de la garde	reste à charge pour les familles	coût de la garde	reste à charge pour les familles	
reste à charge pour la famille	crèche "classique" (1,62€/h)	190,35	**190,35 €**	253,80 €	**253,80 €**	*versées directement à la structure*
	Micro-crèche (10€/h)	1300	**558,06 €**	1 733,33 €	**1 018,39 €**	741,94€ CMG *versés aux parents*
	Assistants maternels 3,40€/h tarif moyen Secteur OUEST)	442,00	**145,20 €**	589,33 €	**292,53 €**	296,80€ CMG versés aux parents
	MAM (4€/h moyenne des MAM de la CARA)	520,00	**223 €**	693,33 €	**396,53 €**	296,80€ CMG versés aux parents

Famille monoparentale qui gagne 1231€net/mois : le Smic						
besoin en heures x 47 semaines		30h/semaine		40h/semaines		aides CAF
	différentes structures	coût de la garde	reste à charge pour les familles	coût de la garde	reste à charge pour les familles	
reste à charge pour la famille	Crèche "classique" (0,74€/h)	86,95	**86,95 €**	115,93 €	**115,93 €**	*versées directement à la structure*
	Micro-crèche (10€/h)	1300	**181,12 €**	1 733,33 €	**872,65 €**	860,68€ CMG versés aux parents
	Assistants maternels moyenne secteur OUEST (3,40€/h)	442,00	**66,3*€**	589,33 €	**118,64 €**	470,69€ CMG versés aux parents
	MAM (4€/h)	520,00	**78*€**	693,33 €	**222,64 €**	470,69€ CMG versés aux parents

***** : reste à charge au minimum de 15% pour les parents***

Le recensement des disponibilités d'accueil sur le site monenfant.fr est obligatoire, autant pour les structures collectives que pour les accueils individuels. **Monenfant.fr, comment ça se passe pour les assistants maternels ?** Si besoin n'hésitez pas à contacter le service Relais Petite Enfance pour être accompagné.

Si vous n'êtes pas inscrit :

Créez un compte sur monenfant.fr

Prérequis au processus d'inscription, munissez-vous de :

- Votre agrément en cours de validité
- Votre numéro de sécurité sociale.

Résumé des étapes :

L'inscription en tant qu'assistant maternel sur le site monenfant.fr s'effectue en quatre étapes. Toutes les informations saisies en étape « Identification » et « Profil » peuvent être modifiées au cours de l'étape « Récapitulatif ».

1. Renseignez dans un premier temps les informations sur votre identité et votre agrément ;
2. Complétez ensuite votre profil d'assistant maternel en précisant vos services proposés ;
3. Vérifiez et confirmez les informations saisies ;
4. Finalisez votre inscription en téléchargeant le récapitulatif de votre demande d'inscription.

> Votre profil apparaîtra sur le site une fois votre demande validée par un modérateur.

Si vous êtes déjà inscrit :

Accédez à votre espace privé

une fois connecté à votre espace privé, vous pouvez accéder à votre profil d'assistant maternel afin de renseigner ou modifier des informations utiles aux parents, concernant vos coordonnées, votre lieu d'accueil, les activités que vous proposez, vos horaires de travail ou encore vos disponibilités.

Modifier vos disponibilités :

Prérequis : vous êtes concerné par cette fiche si vous êtes un assistant maternel avec un compte validé sur monenfant.fr . Cliquez sur l'onglet « Disponibilités » de votre profil. Il s'affiche en rose lorsqu'il est sélectionné. Vous pouvez ajouter ou enlever des places.

- Le premier champ vous permet d'indiquer la date à partir de laquelle vous disposez de cette place d'accueil disponible. Pour renseigner une date, il vous suffit de cliquer sur le champ afin qu'un calendrier navigable et interactif apparaisse. À l'aide des flèches à droite et à gauche du mois, vous pouvez naviguer entre les semaines. Sélectionnez la date de disponibilité souhaitée en la sélectionnant dans le calendrier.
- La date de disponibilité ne peut pas dépasser un an à partir de la date du jour et doit être comprise avant la date de fin de votre agrément.
- Les 2e et 3e champs sont des listes déroulantes à sélection unique, vous permettant de sélectionner la tranche d'âge de l'enfant que vous pouvez accueillir. Cliquez respectivement sur les bornes et choisissez l'âge minimum puis l'âge maximum.

L'axe 3
en faveur de tous les professionnels de la petite enfance

Leur offrir un cadre plus sécurisant et davantage de perspectives d'évolution : (idem, aligner sur les points)

- Accompagner et sécuriser les professionnels dans leurs pratiques quotidiennes :
  - Accompagner grâce à l'analyse collective des pratiques professionnelles,
  - Sécuriser en autorisant l'administration de médicaments sous réserve d'accompagnement, de formation, d'autorisation parentale, d'ordonnance et de protocole,
  - Accompagner et sécuriser grâce au référent santé & accueil inclusif.

- Offrir un environnement de travail propice à l'intérêt professionnel et à des pratiques réfléchies entre pairs :
  - Déclinaison des principes de la charte d'accueil du jeune enfant dans les projets éducatifs des EAJE et projets d'accueil des assistants maternels,
  - Soutenir la formation des professionnels :
    - > Pour les crèches : développer la voie de l'apprentissage pour les métiers de la petite enfance, sous condition d'encadrement.
    - > Pour les assistants maternels : faciliter le départ en formation continue grâce à la simplification des remplacements.

- Accompagner et sécuriser les professionnels dans leurs pratiques quotidiennes :
  - Accès à la médecine du travail,
  - Accompagnement renforcé des assistants maternels et renforcement de l'attractivité-métier grâce à l'action des RPE
    - > Faire connaître les droits relatifs au métier d'assistant maternel,
    - > Assister les assistants maternels dans leurs démarches d'inscription, de déclaration et d'information sur leurs coordonnées et disponibilités d'accueil sur monenfant.fr,
    - > Proposer un cadre d'échange sur les pratiques professionnelles,
    - > Offrir des conseils utiles aux assistants maternels pour favoriser le développement et le bien-être de l'enfant et l'amélioration de la qualité de l'accueil,
    - > Participer à l'information des candidats à l'agrément,
    - > Développer l'accès à l'information continue

- Faciliter les conditions d'exercice :
  - Permettre la diversité des lieux d'exercice (à domicile, en MAM à 1 ou 4 maximum simultanément),
  - Faciliter les remplacements : MAM possible avec 1 à 6 assistants maternels à la fois mais 4 simultanément pouvant travailler ensemble.

La réforme des services aux familles a pour vocation de bénéficier à l'ensemble des acteurs concernés : les enfants, les parents, les professionnels de l'accueil individuel et collectif, les gestionnaires et porteurs de projets, ainsi que les acteurs institutionnels.

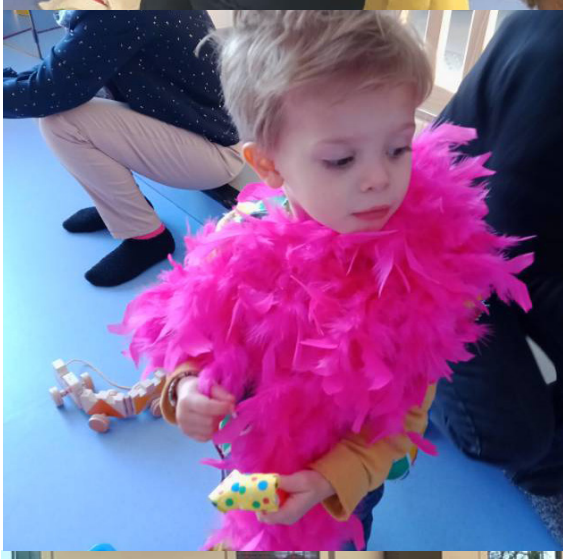

calendrier

AVRIL 2022

Retrouvez le programme sur le site de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique :

www.agglo-royan.fr

l.ciglar@agglo-royan.fr / 05 46 38 33 26

Nous retrouvons nos intervenants habituels : **Caroline, Albertine** et **Marie-France**, en visio

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Pour l'activité mosaïque, venir avec des coquilles d'oeuf propres.				1 **Happy muffins** gpe lundi 9h15 gpe vendredi 10h15 Au relais
4 **Pâques mosaïque** Au relais à partir de 9h30	5 **Pâques mosaïque** Au relais à partir de 9h30	6 **Éveil Musical** gpe jeudi 9h30 gpe lundi 10h30 Au relais	7 **Pâques mosaïque** Au relais à partir de 9h30	8 **Pâques mosaïque** Au relais à partir de 9h30
11 **jeux de société** Au relais à partir de 9h30	12 **Happy muffins** gpe mardi 9h15 gpe jeudi 10h15 Au relais	13 **Éveil Musical** gpe jeudi 9h30 gpe lundi 10h30 Au relais	14	15 **Bébé gym** Au Dojo les figuiers 7 rue A.Malraux à Royan à 10h00
18	19 **jeux de société** Au relais à partir de 9h30	20 **jeux de société** **Gpe du jeudi** Au relais à partir de 9h30	21 **Chasse aux oeufs** Accrobranche à Saint-Georges-de-Didonne à 10h00	22 **YOGA & château de sable** Plage du pigeonnier à 10h00
25 **Ludothèque** gpe mardi 9h30 gpe lundi 10h30 Ludothèque de Royan	26 **peinture aux chocolats** Au relais à partir de 9h30	27 **peinture aux chocolats** **Gpe du lundi** Au relais à partir de 9h30	28 **peinture aux chocolats** Au relais à partir de 9h30	29 **peinture aux chocolats** Au relais à partir de 9h30

www.agglo-royan.fr/petite-enfance
Conception : Audrey Renaud - CARA 2022